

BULLETIN OFFICIEL DES ARMEES



Edition Chronologique n°41 du 23 octobre 2009

TEXTE SIGNALE

ARRÊTÉ

modifiant l'arrêté du 18 janvier 2001 relatif aux logements de représentation concédés à des autorités.

Du 14 septembre 2009

DIRECTION DES AFFAIRES JURIDIQUES.

ARRÊTÉ modifiant l'arrêté du 18 janvier 2001 relatif aux logements de représentation concédés à des autorités.

Du 14 septembre 2009

NOR D E F P 0 9 2 1 7 9 8 A

Texte modifié :

Arrêté du 18 janvier 2001 (BOC, 2001, p. 1061. ; BOEM 502.1.1) modifié.

Référence de publication : JO n° 221 du 24 septembre 2009, texte n° 22 ; signalé au BOC 41/2009.

Le ministre de la défense,

Vu le code du domaine de l'État, notamment les articles R. 92 à R. 104-1, R. 112 à R. 119 et D. 12 et D. 13 ;

Vu l'arrêté du 18 janvier 2001 modifié relatif aux logements de représentation concédés à des autorités,

Arrête :

Art. 1er. L'annexe de l'arrêté du 18 janvier 2001 susvisé est modifiée comme suit :

Après : « Général commandant la 2^e brigade blindée » , insérer les deux alinéas suivants :

« Général commandant suprême allié transformation à Norfolk (États-Unis d'Amérique).

Général commandant des forces alliées à Lisbonne (Portugal). »

Art. 2. Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 14 septembre 2009.

Hervé MORIN.